

climatique et de fournir des bases de données adéquates sur les émissions. Demande aussi instamment aux États de coopérer à la coordination internationale de ces activités et à les soutenir davantage, en s'appuyant sur des programmes internationaux comme le Programme climatique mondial et le Programme international géosphère-biosphère, de même que sur les rôles actuels du PNUE, de l'OMM, du CIUS, de l'AIE, de l'UNESCO, de la CIO, du PIGB et d'autres organismes internationaux compétents. Il conviendrait d'examiner le renforcement des aspects opérationnels de leurs travaux.

Recommande que l'on effectue davantage de recherche d'ici 1992 sur les sources et les puits des gaz à effet de serre autres que le CO₂ et les CFC, comme le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et l'ozone troposphérique (O₃), ce qui comprend davantage de recherche sur l'effet de l'océan sur la concentration de gaz à effet radiatif dans l'atmosphère.

CONVENTION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- (29) 1. Demande instamment à tous les pays de se joindre au travail qui se poursuit au sein du PNUE et de l'OMM par l'intermédiaire du GIEC et d'intensifier ce travail en vue de la compilation d'éléments pour une convention cadre sur le changement climatique, de sorte que les négociations à cet égard puissent commencer le plus tôt possible après l'adoption du rapport provisoire du GIEC.
2. Recommande que cette convention soit rédigée de manière à obtenir l'adhésion du plus grand nombre possible de pays, répartis de la façon la plus équilibrée possible.
3. Reconnaît qu'à cette fin la convention-cadre et les protocoles s'y rattachant doivent amener les parties à s'engager entre autres à :
- améliorer la recherche et l'observation systématique du climat afin de déceler et de contrôler les variations et les changements climatiques;
 - prendre des mesures afin de remédier aux émissions de gaz à effet de serre et aux effets du réchauffement du globe;
 - à s'occuper des besoins financiers particuliers des pays en développement pour ce qui est de l'accès à la technologie et du transfert de technologie; et
 - à renforcer la gestion soutenable des forêts.